CCAS - COMMUNE DE CHAUDEFONDS SUR LAYON

SEANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Chaudefonds-sur-Layon, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves BERLAND, Président.

Date de convocation du CCAS	05/06/2018
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	6

<u>PRESENTS</u>: M Yves BERLAND, M. Anthony THIERRY, M. Robert GASTE, Mme Angèle CORNÉE, Mme Elisabeth CHAUVIGNÉ, M. Philippe MONNIER, membres élus;, Mme Jacqueline MERCIER, membres désignés,

<u>EXCUSES</u>: M Jean-Louis ROBERT ayant donné pouvoir de vote à Mme Elisabeth CHAUVIGNÉ, Mme Annie BABIN ayant donnée pouvoir de vote à Mme Jacqueline MERCIER, Mme Claudine JURET ayant donnée pouvoir de vote à M. Robert GASTÉ, Mme Catherine MORON ayant donnée pouvoir de vote à M. Anthony THIERRY

* * * * * * *

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2018

N'ayant pas de remarques particulières, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance du 13 mars 2018 est approuvé.

5/2018 - Adoption du règlement intérieur du CCAS

Monsieur le Président s'assure que l'ensemble des membres ont pris connaissance du règlement du CCAS, travaillé depuis plusieurs réunions.

Il propose au conseil de valider le règlement du CCAS détaillant les aides et les services auxquels peuvent prétendre les Califontains (es)

Ce document présente deux annexes :

> Annexe 1 - La téléassistance

Il existe différents types de téléassistance :

La téléassistance à domicile,

La téléassistance mobile (géo localisation téléphone portable),

La téléassistance médicalisée.

Pour qui	Personnes dépendantes ou handicapées domiciliées à Chaudefonds- sur-Layon	
Format de l'aide	Aide à l'installation du système de téléassistance sous forme d'un montant forfaitaire sur justificatif (facture acquittée)	
Comment	Demande formulée auprès CCAS	
Montant du forfait	50% des frais d'installation plafonnés à 50 €	
Modalités de l'aide	Le CCAS fait directement le paiement au bénéficiaire	

> Annexe 2 - L'aide alimentaire

1 <u>Aide à la restauration scolaire pour les coûts des repas de la cantine des écoles de la commune</u>

Pour qui	Famille en situation de précarité ou en situation financière ponctuellement difficile, domiciliée à Chaudefonds sur Layon et dont les enfants sont scolarisés sur la commune.	
Format de l'aide	Aide non remboursable, sous forme de prise en charge partielle du coût d'un repas (par enfant)	
Période	Pour la période des 4 semaines précédant la demande d'aide et pouvant s'étendre pour les 4 semaines suivantes.	
	Par la suite les aides seront étudiées selon la situation actualisée du demandeur.	
Comment	Demande formulée par la famille auprès du CCAS sur présentation de justificatifs des difficultés financières	
Montant	Prise en charge à hauteur de 2 € par repas	
Modalités de l'aide	Le CCAS transmet la décision de prise en charge au service concerné (association de la cantine)	
	Envoi d'un courrier au demandeur de la prise en charge ou non	
	Le CCAS fait directement le paiement au créancier par mandat administratif.	

2 Colis alimentaire

Pour qui	Personne(s) en situation de précarité ou en situation financière ponctuellement difficile, et domiciliée(s) à Chaudefonds-sur-Layon	
Format de l'aide	Aide en nature sous forme de colis. La durée de l'aide est fonction de la situation	
Comment	Demande formulée auprès du CCAS sur présentation de justificatifs des difficultés financières	
Modalités de l'aide	Le CCAS délivre un colis en fonction de la fréquence et de la quantité disponible de l'organisme partenaire.	

Monsieur le Président précise que rien n'est figé. Ces aides pourront, sur délibération du conseil d'administration faire l'objet d'amendements. Par ailleurs, certains cas particuliers, non prévus explicitement dans les aides pourront être examinés par le conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

⁻ Adopte le règlement à l'unanimité.

Repas des ainés

Le conseil propose d'augmenter la fourchette de prix du menu pour la porter entre 23 et 28 €.

Mme MERCIER suggère une participation pour augmenter le coût du repas. Cette suggestion est non retenue pour le moment. De même il est évoqué une participation du coût du repas pour les accompagnants de moins de 70 ans.

Monsieur le Président donne la parole à M. GASTE qui en amont de l'envoi du courrier aux professionnels a sollicité 2 charcutiers et 5 traiteurs susceptibles de répondre à notre demande.

- Charcuterie BERTAUD (Chalonnes sur Loire)
- Charcuterie GASTE (Rochefort sur Loire)
- Traiteur Antoine BOUYER (Faye d'Anjou)
- Traiteur LUCAS (Chemillé)
- Traiteur AMADELYS (Rochefort sur Loire)
- Traiteur L'arc en Ciel (Saint Laurent de la Plaine)
- Traiteur Mets et Secrets (Denée)

-

Il est évoqué le détail du menu souhaité par les membres du conseil :

- Apéritif, entrée, poisson, viande, fromage dessert et café.

Dans le cas où l'apéritif et le café ne seraient pas inclus dans les devis proposés, le CCAS se chargerait de leur préparation.

Le service sera effectué par les membres du conseil.

Monsieur le Président suggère que le CME soit sollicité comme l'année précédente pour réaliser la page de garde du menu en réalisant des dessins sur un thème prédéfini. CME : 10 enfants soit 10 propositions de dessins chacun tiré à 3 exemplaires soit au total 30 menus à placer sur les tables. En 2017 cette réalisation avait beaucoup plu aux invités.

La décoration de la salle sera étudiée avec Mme Annie BABIN.

L'animation retenue sera assurée par Messieurs Grégory et Sylvain MARCAIS.

M.BERLAND propose de réunir une commission (membres du conseil municipal pour la sélection des vins. Pour une bonne organisation les viticulteurs devront déposer leurs échantillons avant le 01 juillet 2018. Le prix moyen n'est pas défini.

Les membres participants pourront inviter un accompagnateur lors de la dégustation.

Informations diverses

- Monsieur le Président informe le conseil des <u>impayés EDF</u> reçus en mairie.
- M.BERLAND informe les membres du CCAS des dispositions qui ont été prises suite aux intempéries
- La prochaine réunion du CCAS est fixée le mardi 18 septembre 2018 à 18h30

La séance est levée à 19 H 40.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Yves BERLAND		Angèle CORNÉE	
Anthony THIERRY		Robert GASTÉ	
Philippe MONNIER		Elisabeth CHAUVIGNÉ	
Jean-Louis ROBERT	Absent excusé A donné pouvoir à Mme CHAUVIGNE	Claudine JURET	Absente excusée A donné pouvoir à M. GASTÉ
Catherine MORON	Absente excusée A donné pouvoir à M. THIERRY	Annie BABIN	Absente excusée A donné pouvoir à Mme MERCIER
Jacqueline MERCIER			